



CONSEIL MUNICIPAL DE VILLEBON-SUR-YVETTE DU 25 JUIN 2026

Le 25 juin 2026 à vingt heures, le Conseil municipal de la commune de Villebon-sur-Yvette, régulièrement convoqué le 19 juin 2026, s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Victor DA SILVA, Maire.

Présents :

M. Victor DA SILVA (n'a pas pris part au vote de la DEL n°2026-06-066), M. Romain MILLARD (n'a pas pris part au vote des DEL n°2026-06-081 et 2026-06-082), M. Olivier LEHOUSSEL, M. Michel CINOTTI, Mme Nathalie PLUMAIL (arrivée à 21h03), M. Fathi AÂRAB (arrivée à 20h37), Mme Dominique ROUSSEAU, M. Pascal FOURNIOUX, M. Patrick COSSARD, Mme Sandrine LEMONNIER, Mme Francine NEGRO, M. Carmelo RANDAZZO, M. Ismaïl MESLOUB (n'a pas pris part au vote des DEL n°2026-06-091 et 2026-06-092), M. Christophe OLIVIER, M. Fernando MACHADO, Mme Karine LORIN (n'a pas pris part au vote de la DEL n°2026-06-089), M. Nicolas MORIN, Mme Anaïs BONNAMY, M. Mickaël DA CONCEIÇÃO, Mme Chloé BERTHAUD, Mme Anaïs LEMONNIER, Mme Lili-Rose BLANCHARD, M. Régis VAILLANT, M. Gilles MORICHAUD, Mme Ophélie GUIN, Mme Fanny DUTILLIEUX.

Absents excusés représentés :

Mme Michèle BOULANGER – pouvoir à M. Romain MILLARD
Mme Anne GRAVELEAU – pouvoir à Mme Sandrine LEMONNIER
Mme Nathalie PLUMAIL – pouvoir à M. Pascal FOURNIOUX jusqu'à la DEL n°2026-06-069
M. Fathi AÂRAB – pouvoir à M. Christophe OLIVIER jusqu'à la DEL n°2026-06-066
M. David POLIZZI – pouvoir à M. Olivier LEHOUSSEL
Mme Virginie POLIZZI – pouvoir à Mme Dominique ROUSSEAU
Mme Sarah DEGENNE – pouvoir à M. Michel CINOTTI
Mme Marina BOUTAULT-LABBE – pouvoir à Mme Fanny DUTILLIEUX
Mme Amina ABICHOU – pouvoir à Mme Ophélie GUIN

SECRÉTAIRE :

M. Christophe OLIVIER

Le Maire certifie le caractère exécutoire de cette délibération compte tenu de sa télétransmission à la Préfecture et de sa publication sur le site de la Ville le 3 juillet 2026.

En application des dispositions des articles R421-1 et suivants du code de la justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif, 56 avenue de Saint-Cloud 78000 VERSAILLES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

La juridiction peut être saisie de manière dématérialisée sur le site www.telerecours.fr.



AUGMENTATION DE CAPITAL DE LA SOCIETE PUBLIQUE LOCALE (SPL) NORD-ESSONNE ET DESIGNATION D'UN REPRESENTANT AU SEIN DE SON ASSEMBLEE SPECIALE

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 1531-1, L. 1524-1, L. 1524-5 et L. 2121-21,

Vu le Code du commerce,

Vu les statuts de la SPL Nord Essonne, société publique locale immatriculée le 27 janvier 2020 sous le numéro 880 957 212 RCS Evry,

Vu la délibération n°2025-06-064 du 26 juin 2025 approuvant l'entrée de la commune Villebon-sur-Yvette au capital de la SPL Nord-Essonne par l'acquisition d'actions détenues par la Communauté d'Agglomération Paris-Saclay,

Considérant la proposition d'augmentation du capital social de la SPL Nord Essonne à l'occasion de l'entrée au capital de la ville de Villejust, portant ainsi le capital de la SPL de 263 000 euros à 271 000 euros par l'émission de 80 nouvelles actions,

Considérant que les statuts de la société seront modifiés, tels qu'annexés à la présente délibération, sous réserve de la réalisation de cette opération,

Considérant ainsi la nécessité de désigner un représentant de la ville au sein de l'assemblée spéciale de la SPL en conséquence de cette opération,

Vu la note de synthèse adressée aux Conseillers municipaux,

Considérant la présentation à la Commission Services à la population du 18 juin 2026,

Considérant le rapport de M. Olivier LEHOUSSEL et sa candidature pour représenter la Ville au sein de l'Assemblée spéciale de la SPL Nord-Essonne,

Considérant que le Conseil municipal a décidé, à l'unanimité, de procéder à un vote à main levée,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

APPROUVE la procédure d'augmentation de capital de la SPL Nord Essonne, par émission de 80 actions nouvelles, d'une valeur unitaire de 100 €, portant ainsi le capital de la société de 263 000 € à 271 000 €, réservée à un nouvel actionnaire, la ville de Villejust,

APPROUVE les statuts modifiés de la SPL Nord Essonne, tels qu'ils seront établis à l'issue, le cas échéant, de l'entrée de la commune de Villejust à son capital, afin de permettre la réalisation de cette opération,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document ou tout acte et à entreprendre toute démarche nécessaire auprès de la SPL Nord-Essonne afin d'exécuter la présente délibération.

Et à l'unanimité des suffrages exprimés (M. Régis VAILLANT, M. Gilles MORICHAUD, Mme Ophélie GUIN, Mme Fanny DUTILLIEUX, Mme Marina BOUTAULT-LABBE par procuration, Mme Amina ABICHOU par procuration s'étant abstenus),

DESIGNE en conséquence M. Olivier LEHOUSSEL aux fins de représenter la ville de Villebon-sur-Yvette au sein de l'Assemblée spéciale de la SPL Nord Essonne dans la mesure où la représentation directe de la Commune ne pourra plus être assurée au sein du Conseil d'administration, et l'autorise à assurer toute fonction de président, de vice-président de l'Assemblée spéciale et également de délégué de l'Assemblée spéciale au sein du Conseil d'administration de la SPL Nord Essonne,

AUTORISE à l'unanimité des membres présents et représentés ses représentants au sein du Conseil d'administration, à l'Assemblée spéciale et à l'Assemblée générale de la SPL Nord Essonne à voter en



DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUIN 2026
N°DEL 2026-06-075

faveur des résolutions permettant l'augmentation de capital décrite et la modification des statuts correspondante,

Ainsi fait et délibéré à Villebon-sur-Yvette, le 25 juin 2026,

Le Maire,



Victor DA SILVA

Le Secrétaire,

Christophe OLIVIER

Publié sur le site de la Ville pour une période de deux mois à compter du 3 juillet 2026.